

Communiqué de presse

[COVID-19]

NE LAISSONS PAS L'ÉTAT ET LE PATRONAT DICTER LEUR LOI AU MÉPRIS DE LA VIE DES SALARIÉ-ES

L'Union syndicale Solidaires Rhône n'a cessé de constater ces dernières semaines que les salarié-es dont les employeurs ont voulu maintenir coûte que coûte leur activité sont les plus exposé-es au risque COVID 19 en l'absence de mesures de prévention de leur employeur.

Pour répondre aux nombreuses demandes de salarié-es, Solidaires Rhône s'est adapté au confinement pour répondre aux nombreuses sollicitations et fournir des outils adaptés à cette période de pandémie. Notre union nationale Solidaires a mis en place un numéro vert (0 805 37 21 34)¹. C'est donc du terrain que remontent des situations inquiétantes. C'est notamment le cas dans les petites entreprises, les petits commerces et d'une manière générale partout où dans notre département, il n'y a ni syndicat, ni représentation du personnel.

Nombre de salarié-es nous alertent sur l'absence ou l'insuffisance de protections sanitaires, sur des recours frauduleux au chômage partiel, sur des modifications illégales de leur emploi du temps, sur des ruptures abusives de période d'essai et de CDD...

En parallèle, les cas d'**entraves (voire leur oubli délibéré) au CSE** (institution représentative du personnel) se multiplient, alors que son rôle est primordial notamment en matière de santé, sécurité et de conditions de travail dans ce contexte de crise sanitaire. Des livreurs (Cogepart) sont par exemple en attente de mise en place de représentation du personnel... Le CSE de PIZZORNO (ramassage des ordures ménagères dans la métropole lyonnaise) ne s'est pas réuni depuis février alors que l'employeur devrait le consulter sur les mesures à prendre dans la période.

Mais si le patronat ose à peu près tout, c'est qu'il sait être appuyé par le gouvernement et le ministère du travail.

Les ordonnances permises par l'état d'urgence sanitaire ont déjà éhontément attaqué le Code du Travail que ce soit sur les maxima horaires passés de 48 à 60 heures hebdomadaires, le vol de RTT et de congé sans contrepartie pour le patronat. Le gouvernement n'a qu'une obsession en tête, la reprise de l'activité au détriment de la santé des salarié-es. Le cas d'Amazon n'est pas isolé. Ouvrir de nouveau la plateforme logistique d'IKEA à Saint Quentin Fallavier ou faire circuler des trains de fret par VFLI (filiale de la SNCF) pour des activités non vitales n'est par exemple pas acceptable

1. <https://solidaires.org/Solidaires-met-en-place-un-numero-vert-d-appui-syndical-et-une-FAQ>

Ce discours est largement repris par les directeurs régionaux et directeurs départementaux du ministère du travail qui, poussent à la reprise du travail des millions de salarié-es tout en mettant des bâtons dans les roues aux inspecteurs et inspectrices du travail en allant jusqu'à mettre à pied un inspecteur de la Marne² en s'asseyant sur l'indépendance des agents pourtant garantie par la convention 81 de l'Organisation Internationale du Travail.

Heureusement, **l'action syndicale paie**, notamment contre le géant Amazon ou la Poste avec des décisions des tribunaux en référé afin de protéger des salarié-es exposé-es à un danger grave en travaillant sans protection et sans mesures collectives de prévention.

Solidaires Rhône comme son union nationale poursuit aussi son combat unitaire et sera partie prenante d'un premier mai dont les modalités seront communiquées sous peu.

Afin de protéger la santé des travailleurs et travailleuses et leur permettre de défendre au mieux leurs droits face à des patrons sans scrupule l'Union syndicale Solidaires Rhône demande :

- la **garantie des conditions de sécurité et de protection des salarié-es** qui doivent aller sur leur lieu de travail en terme d'équipements, de fonctionnement dans les espaces de travail...
- le **respect des modalités de fonctionnement des CSE** et des représentant-es du personnel ainsi qu'un rappel des autorités aux employeurs.
- la **garantie d'un fonctionnement réglementaire et indépendant de l'inspection du travail**
- la **réouverture des conseils de prud'hommes** de Lyon et Villefranche dans leur formation de **référé** dans le respect des règles sanitaires assurant la protection des fonctionnaires, magistrats, conseils et justiciable.

A ces mesures d'urgences, nous ne pouvons que rappeler

- notre **opposition à l'ouverture des secteurs non essentiels**
- notre exigence de **revalorisation du SMIC** d'au moins 300 euros et l'**abandon des ordonnances dérogeant au Code du Travail**
- le **paiement à 100 % des mesures de chômage partiel ou les autorisations d'absence pour garde d'enfant de moins de 16 ans...**

2. une intersyndicale de l'inspection du travail a d'ailleurs saisi l'OIT : <https://sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article1060>